



Projet éolien de Thurageau

Lettre d'information

Janvier 2025

LE PROJET EOLIEN DE THURAGEAU EVOLUE

RWE Renouvelables France, autrefois Nordex France, développeur d'énergies renouvelables, porte depuis 2016 ce projet éolien sur votre commune de Thurageau.

Pour rappel, le projet de 7 éoliennes a été autorisé le 7 mai 2021. Après environ 3 ans de recours, l'Autorisation a été annulée par le juge de la Cour d'Appel de Bordeaux, le 8 février 2024. Les motifs évoqués sont paysagers, notamment sur l'impact visuel du projet depuis les châteaux de Rochefort et de Coussay.

RWE défend actuellement son projet au Conseil d'État, dans l'espoir d'une décision à l'été 2025. En parallèle, RWE prendra en compte les remarques sur l'impact paysager souligné par le Juge pour proposer un projet modifié, plus petit, de 4 éoliennes.

Pour confirmer cette orientation, RWE reprend dès aujourd'hui les études, avec une première étape à venir : la pose d'un mât de mesure de vent sur la zone d'implantation du projet (voir la carte page 2).

Dans la continuité de notre engagement depuis 2016, avec les élus de la commune et la Communauté de communes du Haut-Poitou, ce projet sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens.

Au nom de RWE et de ses équipes, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2025.

Gauthier Bacquet
Chef de projet Thurageau
RWE Renouvelables France
gauthier.bacquet@rwe.com



LES DONNÉES CLÉS DU PROJET MODIFIÉ



4
éoliennes

Le projet serait constitué de 4 éoliennes d'une hauteur de 185 mètres en bout de pales.



26,4
MW

La puissance unitaire par éolienne serait de 6,6 MW, soit une puissance totale de 26,4 MW.



+ de 15 000
foyers

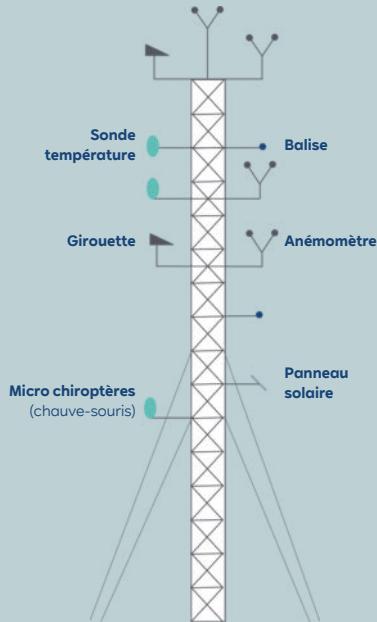
Un parc éolien de 4 éoliennes produirait l'équivalent de la consommation de 15 000 foyers chaque année (chauffage compris).



2030

Le parc éolien pourrait être mis en service dans le courant de l'année 2030.

Le lancement des études



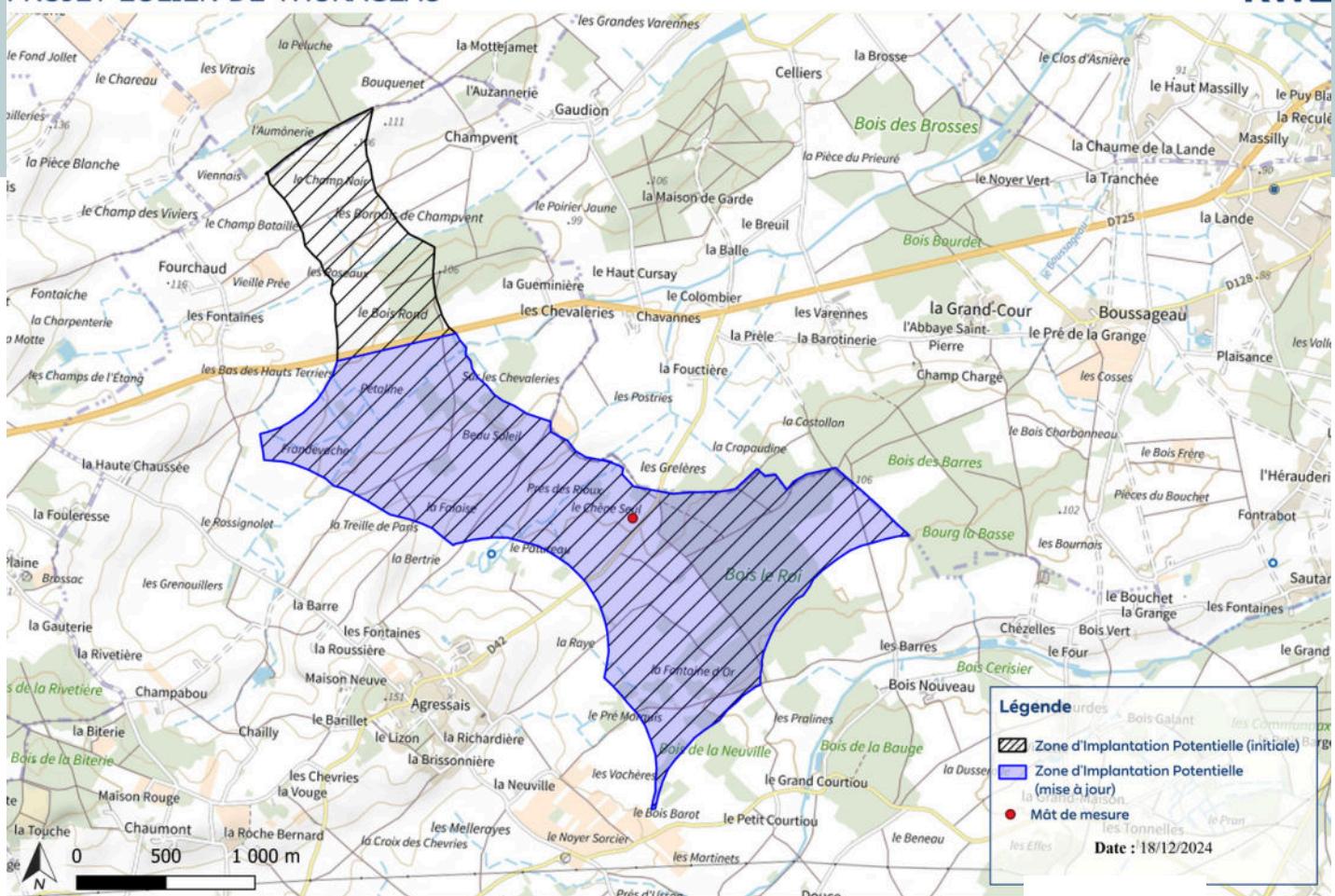
Nos premières études environnementales et paysagères datent déjà de fin 2016, elles doivent donc être mises à jour. Ainsi, pendant près d'un an, le vent, l'acoustique, la faune, la flore et le paysage seront scrupuleusement étudiés sur la zone de projet. Ces études permettront de déterminer où seront implantées les éoliennes.

C'est au sein de cette zone d'étude que sera installé, à partir du 20 janvier 2025, un mât de mesure, pour une durée de deux ans.

Comme vous le voyez sur le schéma ci-contre, il sera doté de girouettes et d'un anémomètre qui fourniront des données précises sur la direction des vents dominants et sa vitesse. Des micros seront également installés sur le mât pour enregistrer l'activité des chiroptères (chauves-souris) en altitude dans le cadre de l'étude environnementale.

PROJET EOLIEN DE THURAGEAU

RWE



Les bénéfices de l'éolien pour votre commune

S'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe comme objectif l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables. Ces dernières devront ainsi couvrir 50% de la consommation d'énergie de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2030 et 100% en 2050. Cela implique par exemple de quadrupler la production éolienne entre 2020 et 2050.

Une estimation de production du parc de quatre éoliennes autour des 70 GWh/an, participe à ces objectifs.

Objectifs fixés	2020	2030	2050
Augmentation de la production éolienne (GWh/an)	4 140	10 350	17 480

Objectifs de production annuelle (en GWh/an) pour l'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine (SRADDET)

CRÉER DE LA VALEUR POUR LE TERRITOIRE...

Un parc éolien génère des retombées économiques pour la commune, notamment grâce au versement de l'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Les collectivités peuvent alors les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* pour un projet de 4 éoliennes de 6.6MW unitaire

Commune de Thurageau	58 000 € / an
Communauté de communes du Haut-Poitou	132 000 € / an
Département de la Vienne	66 000 € / an

*Simulations réalisées en novembre 2024, basé sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

...ET SES HABITANTS

RWE met en place des mesures d'accompagnement pour partager la valeur créée par le parc éolien. Ces mesures pourront prendre diverses formes et seront travaillées en co-construction avec les habitants, les élus et la Communautés de communes. Nous vous tiendrons informés au cours du développement du projet.



Aide Renouvelable aux Particuliers

une aide aux économies d'énergies (rénovation énergétique, chauffage, vélo électrique)



Offre locale d'électricité

Une fourniture d'électricité verte et jusqu'à 50% moins chère en souscrivant à l'offre de notre fournisseur partenaire.



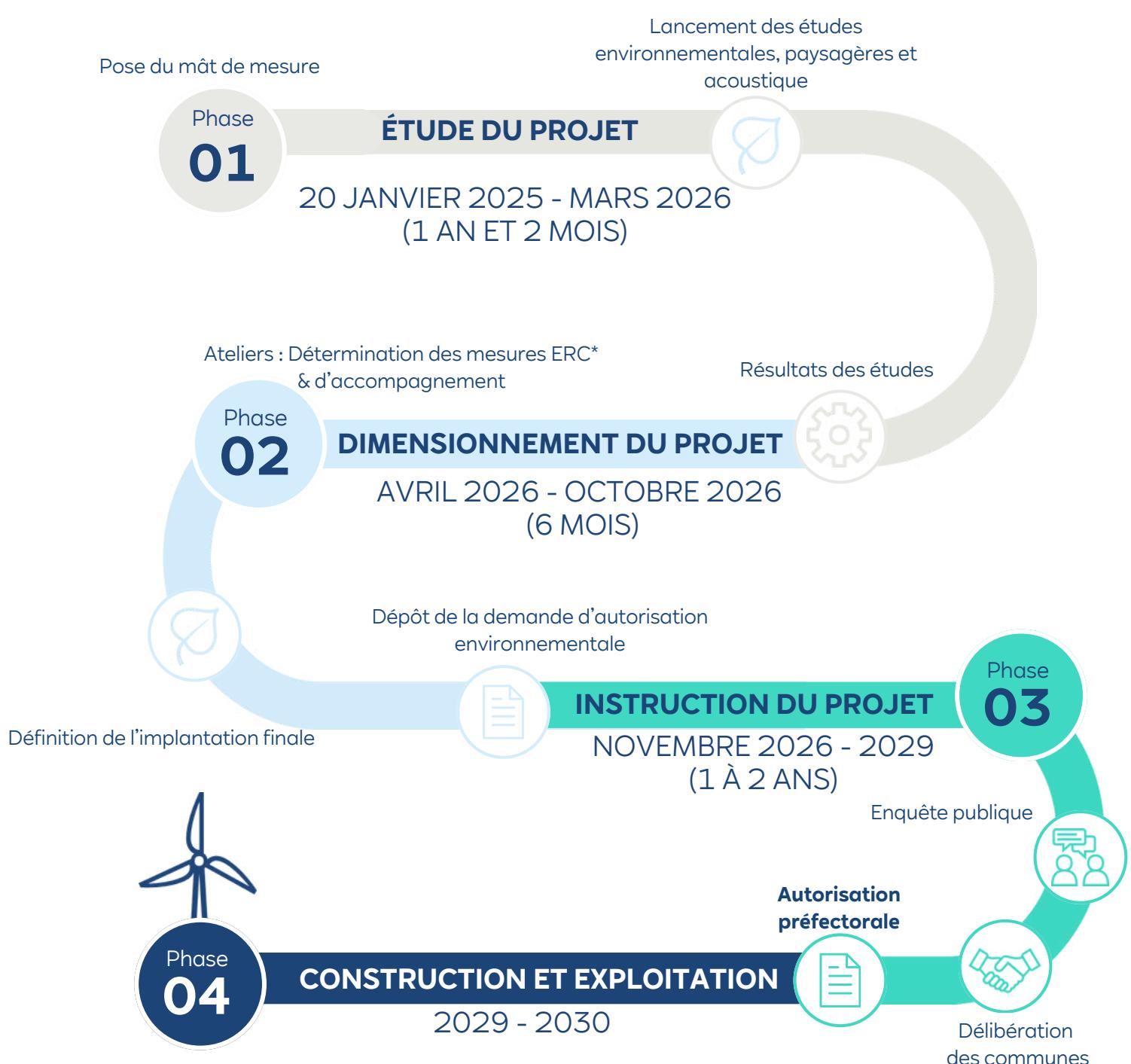
Financement participatif

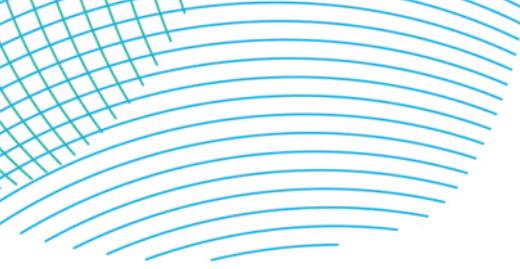
Un financement du projet par la commune ou par les habitants en échange de parts ou de revenus.

Liste non exhaustive

Les prochaines étapes du projet

Comme vous le savez bien, le développement d'un projet éolien est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Les prochaines étapes vous sont présentées ici :





Les études relatives au projet

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture. Une étude d'impact est alors réalisée et s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études indépendants. Les résultats des différentes études permettent de préciser le projet (nombre, gabarit, emplacement des éoliennes) et seront annexés au dossier de demande d'autorisation environnementale.



L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation des zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet. Pour les chauves-souris, ces expertises de terrain sont complétées par des écoutes, au sol et en hauteur, réalisées en continu à l'aide de micros fixés sur le mât de mesure à différentes hauteurs. Dans un second temps, l'étude visera à proposer des mesures pour **Eviter-Réduire-Compenser*** les impacts négatifs. Cette étude sera menée par le bureau d'études indépendant Ouest AM.



L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Thurageau afin d'évaluer la sensibilité paysagère du territoire : présence de monuments historiques, de sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager recense les zones de visibilité du projet éolien et réalise des photomontages pour simuler l'impact visuel du parc depuis une quarantaine de points de vue. À partir de là, l'implantation est réétudiée pour atténuer la visibilité. Cette étude sera menée par un bureau d'étude indépendant.



L'étude acoustique

L'étude acoustique consiste à poser des sonomètres au sein des habitations proches de la zone de projet durant 4 à 6 semaines (avec l'accord des riverains concernés). Les données récoltées permettent de connaître précisément l'ambiance sonore de la zone, et surtout de simuler l'impact acoustique du parc. Cela permettra d'anticiper d'éventuels dépassements réglementaires, en corrélant les données aux conditions météorologiques, mais également aux périodes de la journée, et ainsi prévoir le briding voire l'arrêt des éoliennes sur ces périodes. Cette étude sera menée par le bureau d'études indépendant Sixense.

*Zoom sur les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

Un projet éolien passe par une étude d'impacts : dans un premier temps, il s'agit d'évaluer l'état initial de la zone étudiée et les impacts "bruts" générés par le parc éolien. Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer l'ensemble des mesures nécessaires pour Eviter, Réduire ou, en dernier recours, Compenser (dans cet ordre) ces impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher à minimiser le plus possible son impact environnemental.

L'ensemble des mesures pour le projet éolien de Thurageau sera déterminé dans la deuxième moitié de l'année 2026.



Qui sommes-nous ?

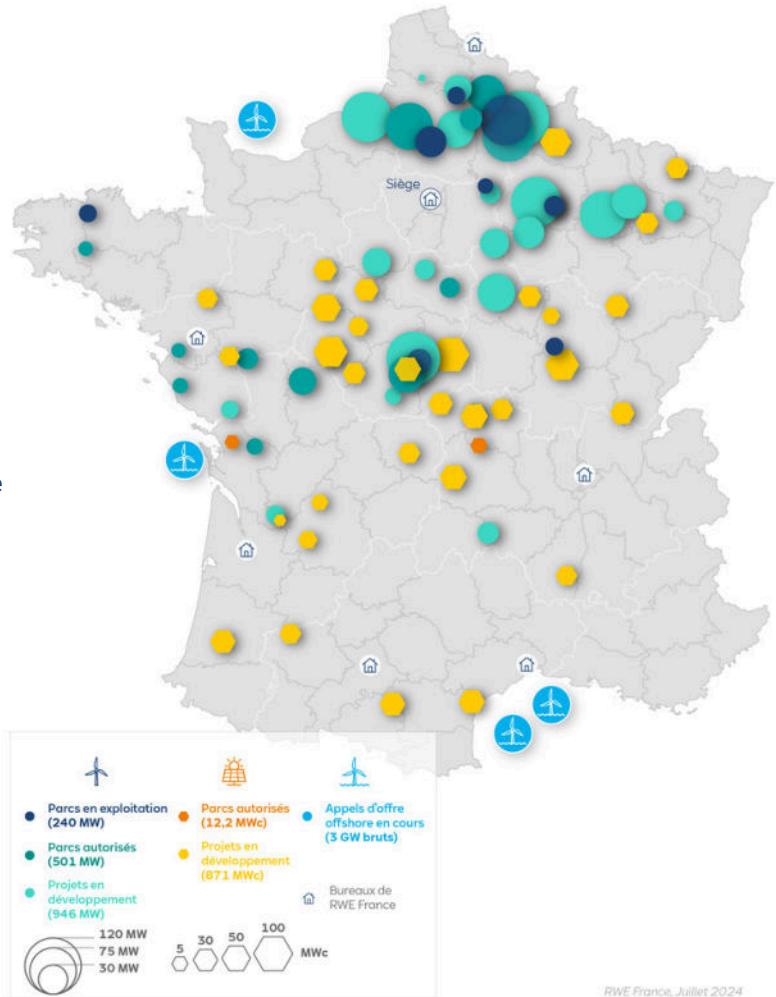
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France, Juillet 2024

Retrouvez le site projet ici : <https://mirebalais.projet-eolien.com/>

Ou en scannant ce QR Code à l'aide de votre téléphone

